

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Marboz
18 rue du 19 mars 1962
01851 MARBOZ
Tel : 04 74 51 0012
Courriel : accueil@mairie-marboz.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE
Route de Lyon
39570 MONTMOROT
Tel : 03 84 47 15 78
bonjour@abcd-experts.fr
SIRET : 410 517 130 000 44

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée Est du village sur la route du Revermont – RD 28
- Date de la notification du marché public : 05/08/2022
- Montant provisoire du marché : 11 135,00 € HT

Taux de rémunération du titulaire sur la mission de base : 4,5449 %

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet :

- l'arrêt de l'enveloppe financière prévisionnelle définitive des travaux,
- la validation de la phase AVP,
- l'arrêt du montant définitif des honoraires.

E – Justificatif de l'avenant

1. Arrêt de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Estimation prévisionnelle provisoire : 245 000 € HT
Estimation prévisionnelle définitive : 311 337,00 € HT

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Ajout d'une écluse
- Reprise d'une partie des revêtements de la route départementale.

La phase AVP est validée.

2. Arrêt du montant définitif des honoraires

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions AVP à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

A l'article 9.1 du CCAP il est précisé que pour la partie provisoire, la rémunération définitive est le produit du taux de rémunération fixé dans la DPGF par le montant du coût définitif des travaux.

Aussi, la rémunération définitive du maître d'œuvre s'élève à 4,5449% x 311 337,00 €/HT, soit 14 149,95 €/HT.

Le montant total des honoraires du marché est donc porté à 14 149,95 € HT détaillé par éléments de missions suivant l'annexe financière fournie par le titulaire du marché.

F – Clauses diverses

Toutes les autres clauses et dispositions du marché restent applicables pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant

G - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A _____, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

I- Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20230515-2023051502-DE
Date de télétransmission : 19/05/2023
Date de réception préfecture : 19/05/2023